

## **Compte rendu de la séance du 31 janvier 2017**

**Etaient présents** : GENDRAS Dominique, GAYRAL Bruno, SDOUR Nour Eddine, ANDRE Vincent, CARNAJAC Pierrette, MOYANO Chantal, DJEBALI Sonia

**Absents excusés** :

**Secrétaire de séance** : Chantal MOYANO

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

### **Ordre du jour:**

- Situation comptable : bilan 2016
- Terrain M.Pezet
- Aménagement mairie
- Eclairage public
- Questions diverses

### **Situation comptable** :

M. le Maire expose au conseil municipal le bilan comptable provisoire de l'année 2016. Le Conseil municipal constate que les comptes sont équilibrés avec un excédent en section de fonctionnement.

### **Terrain M. PEZET**

M. le Maire rappelle au conseil Municipal que le terrain en friche situé face à la salle des fêtes (appartenant à la famille Pezet et en indivision) doit être entretenu. Conformément à l'article L2213-25 du Code général des Collectivités Territoriales, un terrain situé en zone urbanisée et à moins de 50 m d'une habitation, a l'obligation d'être entretenu.

Un courrier en recommandé a été envoyé aux 6 propriétaires leur demandant de bien vouloir procéder à la remise en état du terrain avant le 31 mars 2017.

### **Aménagement mairie**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le nouveau mobilier ( un bureau et une armoire) budgétisé sur l'exercice 2016, a été acquis ce début d'année.

Un conseiller fait remarquer qu'il n'a pas été rappelé lors des conseils municipaux précédents l'acquisition de ce mobilier. M. le Maire souligne que l'achat de ce mobilier a bien été budgétisé sur l'exercice 2016.

### **Eclairage public**

La Communauté de Communes du Grand Figeac, ayant la compétence éclairage public, propose à toutes les communes qui le désirent de changer l'éclairage actuel -en participant à une commande groupée - par un éclairage LED.

Une étude doit être réalisée, le coût s'élève à 500€ par ampoule.

Le Grand Figeac, pour cette opération doit percevoir une subvention de l'Europe de 80% du montant des travaux.

Le Conseil Municipal attend le devis pour prendre une décision.

Par ailleurs, certains conseillers proposent d'arrêter l'éclairage sur l'ensemble de la commune la nuit, comme c'est déjà le cas dans le bourg. Cela concernerait les mas de Larchier et Soulier.

Un devis sera demandé à M. GENTOU, électricien.

### **Question diverses**

- Rénovation de l'appartement

Rappel : le conseil municipal envisage de rénover l'appartement de 89m2 situé au dessus de la mairie et de la salle des fêtes.

Quercy Energies, dans le cadre de sa mission de "Conseil en amont pour les collectivités dans le logement social" a été sollicité sur les questions de qualité énergétique du logement à gestion communale et sur les travaux envisagés.

Un devis estimatif sera demandé à M. Marty, architecte à Villefranche de Rouergue.

- Cimetière

Un coin du cimetière a été aménagé par des bénévoles de la commune en vue de la création d'un ossuaire, d'un columbarium et d'un jardin du souvenir.

L'entreprise de Pompes Funèbres Vialelles a été retenue pour la réalisation et pose des plaques et de 2 cases de columbarium en granit. Le coût s'élève à 1341.50€ HT

la séance est levée à 22h00

Le Maire  
Dominique GENDRAS